

COMMUNE DE CORCELLES

Près Payerne

MUNICIPALITE

Tél. 026/660.25.62

Fax 026/660.17.76

commune@corcelles.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL DE
CORCELLES/Payerne**

PREAVIS N° 08/2023

Route du Grand-Chemin

Mise en séparatif, remplacement de la conduite d'eau potable et aménagements routiers.

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

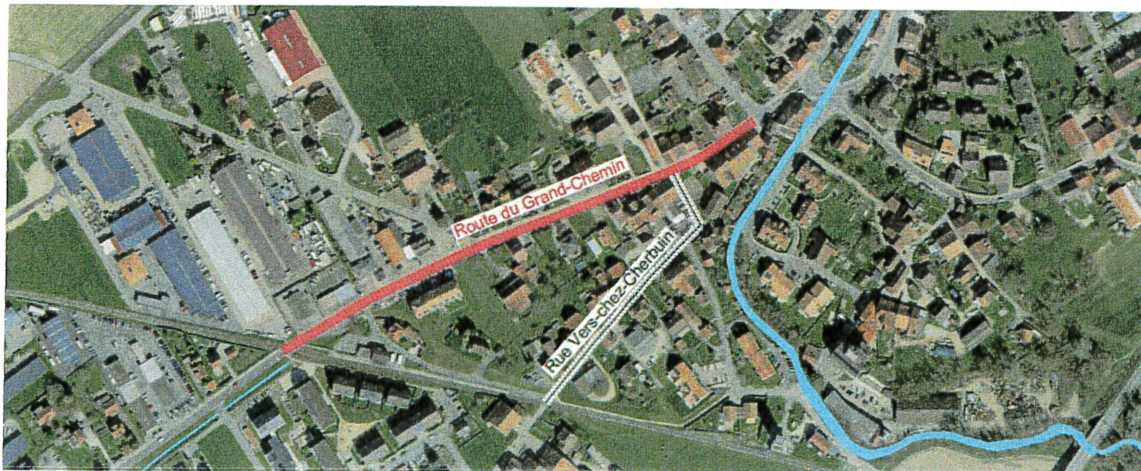
1 PREAMBULE

A la suite des derniers travaux réalisés aux rues Vers-chez-Cherbuin et Clos-à-Pugin, la Municipalité a décidé de poursuivre les travaux de mise en séparatif à la route du Grand-Chemin (zone encore en système unitaire avec les EU et les EC mélangées) et ainsi assainir tout ce secteur du village. Ces travaux s'inscrivent conformément à notre PGEE.

La conduite d'eau potable existante sera remplacée par une conduite en fonte Ø 200 mm répondant à notre PDDE et aux exigences de l'ECA concernant la défense incendie.

Un nouvel aménagement routier et piétons est prévu sur cet axe. Un giratoire prendra place à l'intersection avec la route des Grands-Longs-Champs.

Emprise des travaux



2 DONNEES DE BASE

En plus des normes et directives professionnelles en vigueur pour ce type de projet, les documents suivants ont servi de base à l'établissement des études, soit :

- Cadastre des réseaux souterrains de la commune de Corcelles-près-Payerne et de tiers.
- Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) établi par le bureau RWB en 2006.
- Plan général d'affectation (RPGA), établi par le bureau Fischer et Montavon SA, en 2007
- Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) établi par le bureau CFA Ingénieurs Conseils SA en 2023.
- Les normes suisses de l'association suisse des professionnels de la route et des transports « VSS ».

3 OBJET DU PREAVIS

INFRASTRUCTURES EU-EC

Un nouveau collecteur communal EU remplacera le collecteur mixte existant. Il s'écoulera en direction du collège.

De nouveaux collecteurs communaux EC reprendront toutes les eaux de surface de la superstructure et rejoindront le canal ECF situé le long de la voie CFF. Les EC du secteur situé entre les feux de signalisation du collège et le garage Laurent Fivaz SA s'écouleront par le collecteur EC récemment réalisé à la rue Vers-chez-Cherbuin. Le reste des EC du secteur transitera par le collecteur projeté sous la route du Grand-Chemin. Les EC provenant des parcelles privées seront, dans la mesure du possible, infiltrées dans les parcelles.

INFRASTRUCTURES EP

La dernière mise à jour de notre PDDE indique que la conduite existante en fonte Ø 100/150 mm, qui date de 1920, est sous-dimensionnée. Elle sera dès lors entièrement remplacée par une conduite en fonte Ø 200 mm.

Toutes les vannes et les conduites privées seront également remplacées sous le domaine public.

AMENAGEMENT ROUTIER

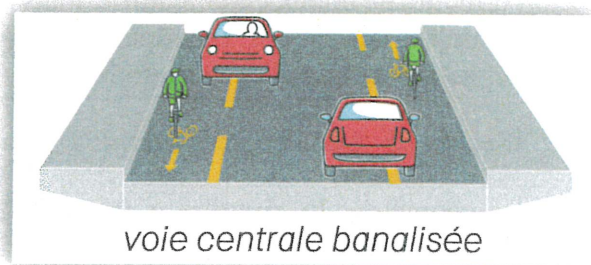
La route du Grand-Chemin est une route cantonale à circulation bidirectionnelle munie d'un trottoir côté « Jura ». Son gabarit varie de 7.0 m à 9.5 m. Elle est affectée aux convois exceptionnels de type I.

Le projet prévoit une largeur de route fixe à 7.0 m avec le trottoir maintenu côté « Jura ». Des ilots de verdure viendront s'intercaler entre le bord de route et ce nouveau trottoir, ceci lorsque le gabarit le permet. La couche de roulement sera réalisée avec un revêtement peu bruyant.

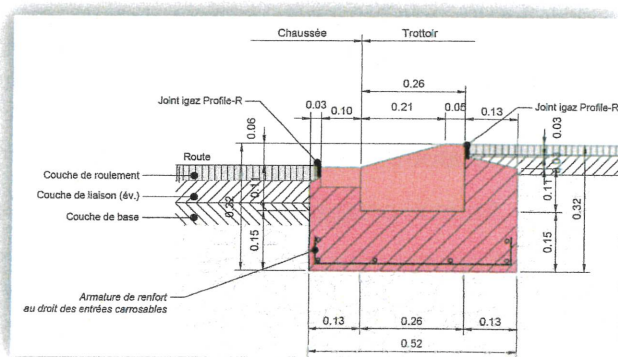
Coté « Alpes », une bande de 1.5 m de largeur est prévue le long des parcelles privées, ceci afin d'améliorer la visibilité aux sorties des accès. L'aménagement de cette bande alternera entre des ilots de verdure (max. 60 cm de haut) et du revêtement bitumineux permettant l'accès aux propriétés.

Sur la chaussée, il est prévu une voie centrale banalisée pour permettre aux cycles de circuler en sécurité.

Ces bandes cyclables auront une largeur de 1.5 m. Il n'y aura pas de marquage de l'axe de la chaussée.



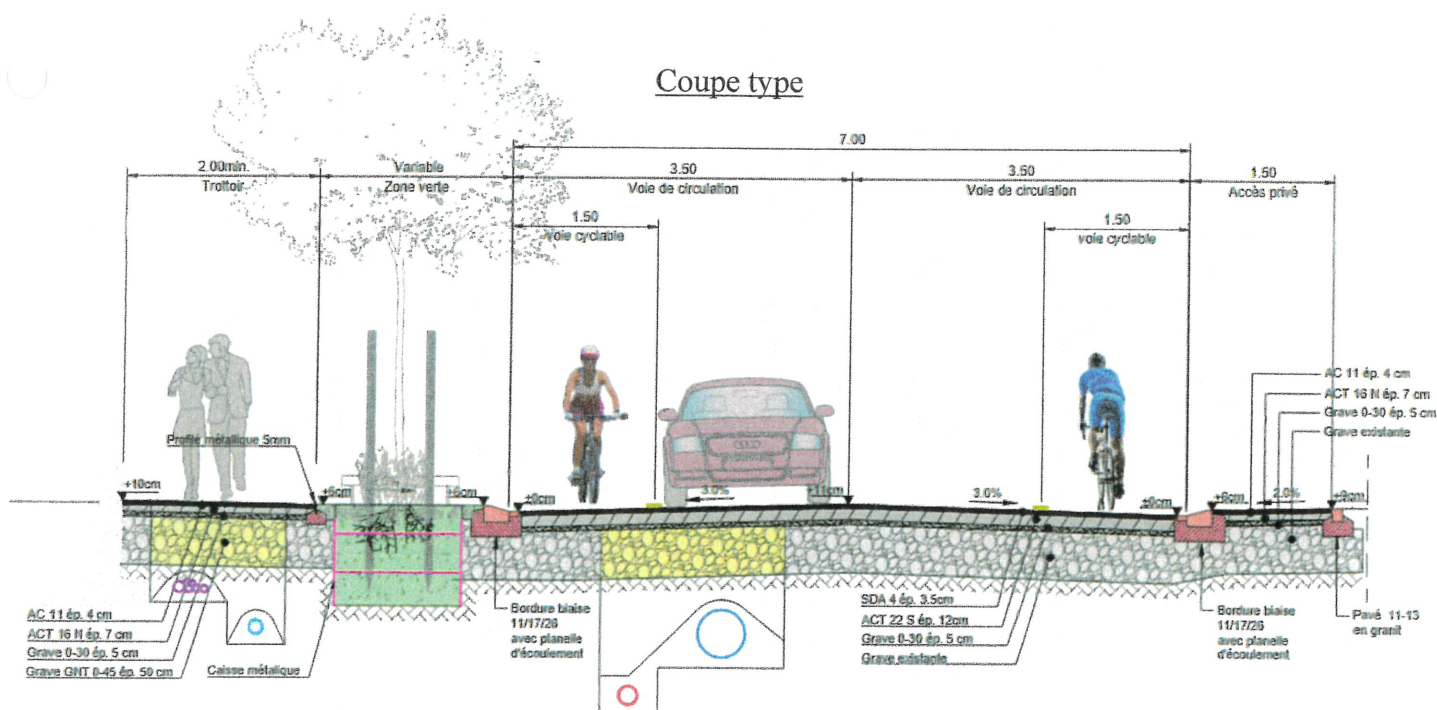
Les bordures seront de types biaisées en granit, avec une planelle d'écoulement due à la faible pente longitudinale. Elle seront identiques à celles posées à la rue Vers-chez-Cherbuin.



L'accès à la gare du Sud sera amélioré et plus sécurisé pour les piétons devant traverser les voies CFF depuis les Petits-Longs-Champs.

Quelques mâts d'éclairage seront déplacés sur le tronçon et d'autres seront ajoutés aux abords du giratoire. Les luminaires LED dernièrement installés seront conservés.

Coupe type



Carrefour avec la route des Grands-Longs-Champs.

Actuellement, le carrefour avec la route des Grands-Longs-Champs est géré avec une perte de priorité des véhicules venant de celle-ci. Le giratoire prévu à cette intersection permettra de mieux gérer le trafic, mais également d'améliorer la sécurité des utilisateurs, y compris des piétons. En effet, le passage piétons existant, trop proche du carrefour, sera déplacé et sa traversée raccourcie.

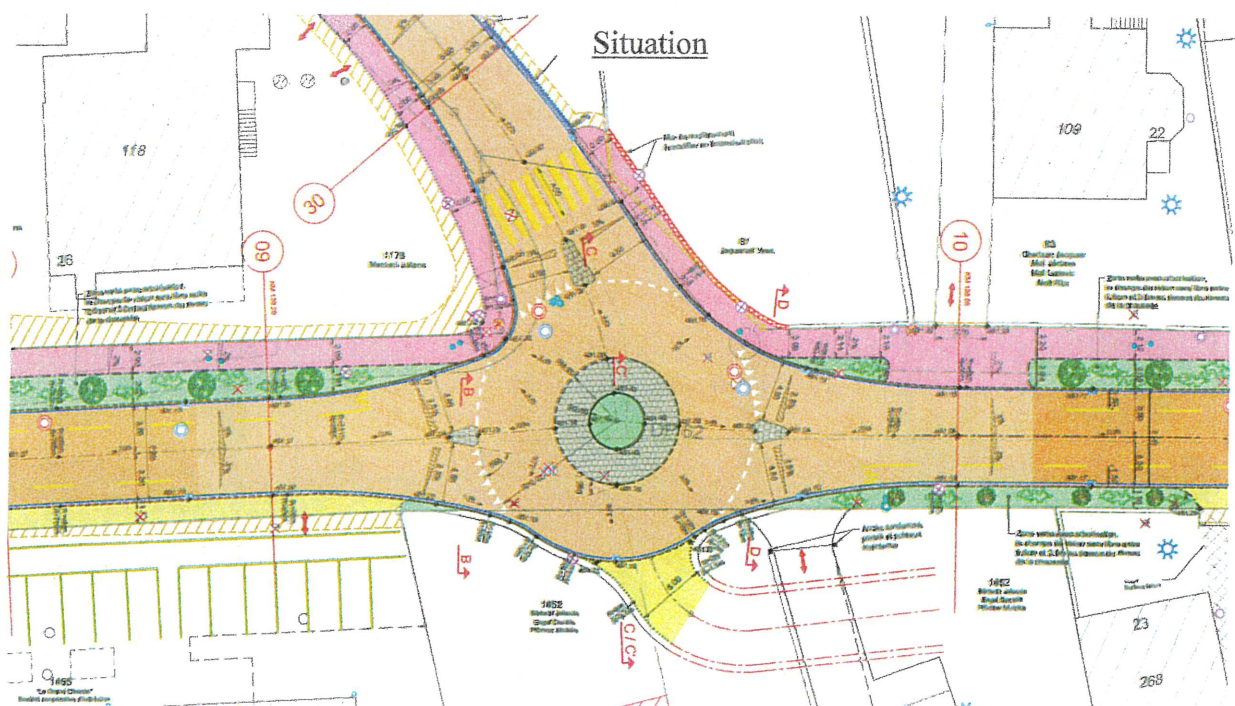
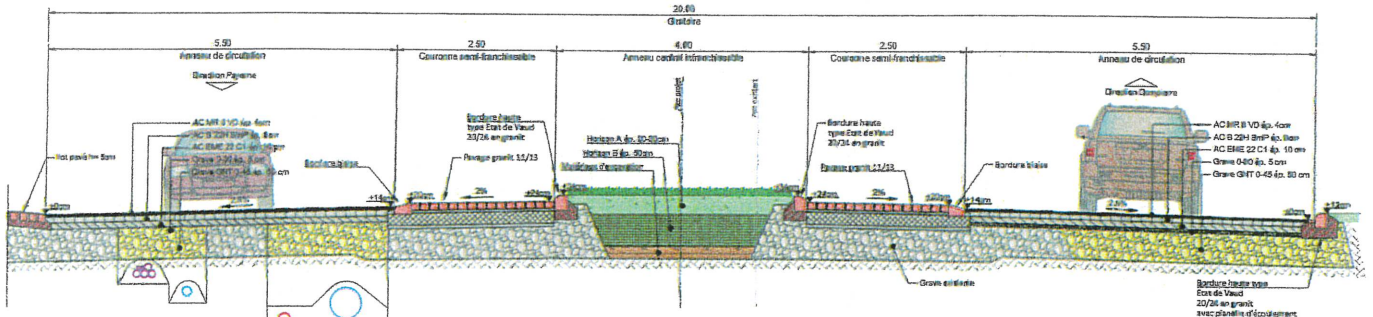
L'accès privé de la parcelle n°1452 se raccordera également sur ce dernier.

La géométrie du giratoire a été vérifiée à l'aide d'un logiciel de simulation afin de s'assurer que tous les types de véhicules puissent l'emprunter, ceci de tous les côtés. Il a également été contrôlé que les transports exceptionnels de type I puissent traverser le giratoire par la même voie de circulation « côté Alpes ».

Données techniques :

- Giratoire de Ø 20 m.
- Anneau central infranchissable de Ø 4 m.
- Couronne franchissable en pavés de 2.5 m autour de l'anneau infranchissable.
- Anneau de circulation de 5.5 m.

Coupe type du giratoire



4 PROCEDURE ET PLANNING

28.05.2019	Adjudication de l'étude au bureau d'ingénieurs.
07.04.2022	Présentation du projet à la commission.
22.04.2022	Envoi du dossier à l'examen préalable.
08.09.2022	Préavis positif de l'examen préalable, avec modification.
30.11.2022	Réponses aux remarques de l'examen préalable.
09.02.2023	Préavis positif avec remarques.
01.03.2023	Présentation du projet modifié à la commission.
08.03.2023	Présentation du projet au Conseil communal.
20.06.2023	Présentation du projet aux riverains.
09.08 - 07.09.2023	Mise à l'enquête publique (8 oppositions, toutes retirées et 2 remarques).
Mars 2024	Début des travaux (env. 1 année de travaux)

5 DEVIS ESTIMATIF

Le devis estimatif ci-dessous est basé sur les prix des soumissions rentrées et se présente de la manière suivante :

Aménagement routier

Génie civil	Fr.	920'000.00
Eclairage public	Fr.	45'000.00
Signalisation et marquages routiers	Fr.	25'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	70'000.00
Divers et imprévus (env.10%)	Fr.	100'000.00
		<hr/>
Total HT	Fr.	1'160'000.00
TVA de 8.1 % (arrondi)	Fr.	94'000.00
		<hr/>
Total TTC	Fr.	1'254'000.00

Infrastructure EU-EC

Génie civil + chemisage de conduites	Fr.	680'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	40'000.00
Divers et imprévus (env.10%)	Fr.	70'000.00
		<hr/>
Total HT	Fr.	790'000.00
TVA de 8.1 % (arrondi)	Fr.	64'000.00
		<hr/>
Total TTC arrondi	Fr.	854'000.00

Infrastructure EP

Génie civil	Fr.	150'000.00
Appareillage	Fr.	280'000.00
Frais administratifs et honoraires	Fr.	25'000.00
Divers et imprévus (10%)	Fr.	40'000.00
Total HT	Fr.	495'000.00
TVA de 8.1 % (arrondi)	Fr.	40'000.00
Total TTC	Fr.	535'000.00

COUT TOTAL DES TRAVAUX TTC	Fr.	2'643'000.00
-----------------------------------	------------	---------------------

Subvention ECA (estimation)	Fr.	100'000.00
Subvention DGMR (estimation)	Fr.	350'000.00

6 FINANCEMENT

Ces travaux figurent en 3^{ème} position du plan des investissements 2021-2026 nécessitant le recours à l'emprunt pour un montant estimé de Fr. 2'050'000,--.

A ce jour, les liquidités communales se montent à environ Fr. 5'050'000,-- et la dette communale est de Fr. 8'608'929,--.

Pour rappel, le plafond d'endettement adopté pour la présente législature est fixé à Fr. 18'000'000,--.

Au passif du bilan figure le compte 9282.80, fonds de réserve « fonds, travaux futurs » avec un montant disponible de Fr. 1'866'493.75.

La Municipalité propose de financer les travaux de ce préavis via à un emprunt bancaire de Fr. 2'000'000,-- et le solde par les liquidités courantes pour un montant de Fr. 643'000,--.

Elle prévoit d'utiliser une partie de la réserve « fonds, travaux futurs » à hauteur de Fr. 643'000,-- et d'amortir une partie des travaux « aménagements routiers » pour le même montant.

L'emprunt de Fr. 2'000'000,-- sera négocié aux meilleures conditions du marché et amorti sur une durée de 20 ans.

Au niveau de la comptabilité communale, une distinction sera faite entre l'aménagement routier, qui figurera dans le chapitre routes, l'infrastructure EP qui sera enregistrée dans le chapitre de l'eau et les infrastructures EU-EC qui figureront au chapitre des égouts et épuration.

L'amortissement comptable (Fr. 2'000'000,-- / 30 ans = Fr. 66'667,--) pour les travaux financés par l'emprunt bancaire ainsi que l'intérêt calculé à un taux estimatif de 3 % (Fr. 2'000'000,-- * 3% = Fr. 60'000,--) représentent une charge globale annuelle d'environ Fr. 126'700,--.

7 CONCLUSIONS

La commission ad hoc, déjà nommée, est dès lors invitée à faire son rapport au Conseil communal sur le présent préavis

MM. Pierre-André Rapin et Olivier Cherbuin, municipaux responsables, et Laurent Cosendai, municipal des finances, sont à disposition de ladite commission pour tout complément d'information.

En conclusion, nous vous proposons de voter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Corcelles-près-Payerne, après avoir entendu le rapport de la commission sur le préavis no 08/2023, décide :

Art. 1

D'autoriser les travaux pour la mise en séparatif EC-EU de la route du Grand-Chemin, ainsi que le remplacement de la conduite d'eau potable et aménagements routiers tels que présentés.

Art. 2

D'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 2'643'000,-- pour effectuer ces travaux d'infrastructures tels que présentés, dont il y aura lieu de déduire les subventions de l'ECA et de la DGMR, à recevoir.

Art. 3

D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de Fr. 2'000'000,--, ainsi que le prélèvement du solde de Fr. 643'000,-- sur les liquidités courantes.

Art. 4

D'amortir les investissements routiers financés par les liquidités courantes par le compte no 43.331 « Amortissement sur routes » par un prélèvement sur le fonds de réserve, compte no 9282.80 « Fonds, travaux futurs ».

Art. 5

D'amortir les investissements EU/EC, EP ainsi que les aménagements routiers financés par un emprunt, par les comptes no 46.331 "Amortissement s/épuration », 43.331 « Amortissement s/routes » et 81.3311 « Amortiss. service des eaux », sur une durée de 30 ans.

Art. 7

De débiter les amortissements comptables l'année qui suit le début de l'utilisation.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE:

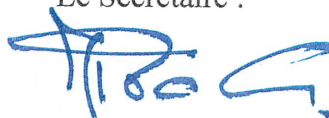
Le Syndic :



D. Givel

(LS)

Le Secrétaire :



J.F. Pahud